2e Légion départementale du Nord 1816-1820 - Extrait du 29e régiment d'infanterie (1667-1895) - Auteur : Yvert, Louis. - Imp. : Autun Dejussieu père et fils - 1895. - Sources -
Droits : Domaine public, numérisé par Google

CHAPITRE V

Légion départementale (2e du Nord) (1816-1820).

La première fois que les Bourbons revinrent en France, en 1814, ils avaient laissé subsister l'organisation ancienne de l'armée, de sorte que l'Empereur, en revenant de l'île d'Elbe, retrouva ses régiments dans le même état que celui où il les avait laissés après l'abdication de Fontainebleau et eut immédiatement en mains une puissance militaire qui lui permit, non seulement de contraindre le roi Louis XVIII à se réfugier à Gand, mais encore à reprendre les hostilités contre la coalition.

A la suite des Cent-Jours, le gouvernement de la Restauration voulut détruire un foyer d'attachement à la cause de l'Empereur déchu. Les anciens corps de troupes furent licenciés et remplacés par les légions départementales dont le centre de formation fut le chef-lieu de chaque département. Cette fois l'ancienne armée devait disparaître devant la nouvelle organisation.
Quelques débris des vieux corps de l'Empire entrèrent cependant dans ces nouvelles formations.

Ceux du 29e, nous l'avons vu dans le chapitre précédent, furent dirigés sur Toulouse pour contribuer à la formation de la légion de la Haute-Garonne, à Toulouse. Chacune de ces légions devait être composée d'un état-major de deux bataillons d'infanterie de ligne, d'un bataillon de chasseurs à pied et de trois cadres de compagnie formant dépôt. Il était dit qu'on pourrait y ajouter une compagnie d'éclaireurs et une d'artillerie.
Chaque bataillon d'infanterie devait comprendre huit compagnies dont une de grenadiers, six de fusiliers et une de voltigeurs. Le bataillon devait être également composé de huit compagnies, mais toutes de chasseurs.

La 2e légion du Nord, devenue plus tard le 29e de ligne, fut formée à Givet (Ardennes) en avril 1816.
L'uniforme suivant lui fut affecté : habit de drap blanc, collet et passepoil aurore, revers et pattes de parement aurore, passe-poils bleus, parements blancs, boutons blancs, retroussis aurore et passepoils blancs. Shako orné d'une plaque en cuivre aux armes de France, le numéro de la légion découpé au milieu, capote en drap gris, collet et passepoils aurore, pompon forme lentille avec le numéro de la compagnie de chaque côté.

Le 12 mai 1816, la légion reçut solennellement des mains du lieutenant général commandant la 1re division militaire son drapeau. Il était blanc et portait au centre les armes de la monarchie.

Pendant la durée de l'existence des légions départementales (avril 1815 à mars 1820), elles ne prirent part à aucune action de guerre. La légion bis du Nord tint successivement garnison à Givet jusqu'au commencement de l'année 1819, puis alla à cette époque séjourner à Metz où elle resta jusqu'en mars 1820. Dans ce mois, elle fut dirigée sur Verdun, et c'est dans cette ville que, par suite de l'ordonnance royale du 7 octobre 1820, la légion fut dissoute et transformée en 29e régiment de ligne. L'infanterie française était constituée à 60 régiments de ligne et 20 d'infanterie légère.

Les colonels qui eurent le commandement de cette légion furent : MM. **de GROMÉTY** (1819-1820) et **de PENGUERN** (1820).
